

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2021

Présents : Mmes BENISTAND, CARVALHO PEREIRA MARQUES, DREVAR, FILET-COCHE, MITTET, KOUSSENS, ODEYER, THOMAS et VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, LEITA, et MATHON

Absent ayant donné procuration : Mr SAVIGNON

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme THOMAS

🌀 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Aucune remarque sur le compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité

🌀 ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE DE REMBOURSEMENT

Suite à un problème informatique, la SARL 2 C courtage – assurance protection juridique – a effectué un double prélèvement bancaire pour la cotisation annuelle 2021.

Par courrier du 4 mars, celle-ci nous fait parvenir un chèque de remboursement d'un montant de 459.27 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le montant du remboursement et d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant.

Approuvé à l'unanimité

🌀 REMBOURSEMENT DE L'ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous organisons la plus grande partie des réunions dans la salle des fêtes afin de respecter la distanciation physique nécessaire et les gestes barrières obligatoires. Cette salle est équipée d'un grand écran mais ne dispose pas de vidéo projecteur, un tableau numérique étant installé en salle du conseil. Afin de nous permettre de réaliser les réunions dans de bonnes conditions, Monsieur LEITA a effectué l'achat par internet pour la commune d'un vidéo projecteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte du montant de la facture et d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser Monsieur LEITA de la somme correspondante.

Approuvé à l'unanimité

NOMINATION RÉFÉRENT CAO POUR LE MARCHÉ RESTAURATION COLLECTIVE

Lors de ses précédentes délibérations, le Conseil municipal a décidé de s'engager dans une démarche de groupement de commandes pour le renouvellement des contrats de prestations de restauration collective. Il est aujourd'hui nécessaire de nommer un élu, siégeant au sein de la CAO de la commune, comme référent représentant St Laurent en Royans lors de la CAO spécifique à ce marché. Monsieur Fernand FAURE est proposé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer Monsieur Fernand Faure, le référent représentant la commune qui siègera à la CAO du marché restauration collective.

Approuvé à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

La commission « Finances » s'est tenue le jeudi 18 mars 2021 durant laquelle ont été étudiés les CA et BP des trois budgets.

Monsieur le Maire expose les 3 comptes administratifs 2020 au conseil municipal.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2020 du budget principal.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2020 du budget assainissement.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2020 du budget eau.

Approuvé à l'unanimité

COMPTES DE GESTION ET AFFECTATIONS DE RESULTAT 2020

1/En fin d'exercice un Compte de Gestion de chaque budget est réalisé par la Trésorerie et doit être conforme au vote du Compte Administratif établi par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2020 des trois budgets.

Approuvé à l'unanimité

2/Une fois les Comptes arrêtés et les résultats chiffrés, il y a lieu d'équilibrer le budget à venir et donc d'affecter les résultats 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'Affectation des résultats du budget Principal 2020.

Approuvé à l'unanimité

BUDGET PRÉVISIONNELS 2021

Les Budgets Prévisionnels 2021 ont été établis pour les budgets Principal, Eau et Assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Prévisionnel Principal 2021.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Prévisionnel Eau 2021.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Prévisionnel Assainissement 2021.

Approuvé à l'unanimité

RÉGULARISATION CADASTRALE DU CHEMIN DE LA BEAUME

Lors d'une de ses délibérations en 1998, le conseil municipal a approuvé la rétrocession à la commune de parcelles au lieu-dit « Chemin de La Beaume » par différents propriétaires. Un document d'arpentage avait été réalisé, mais l'acte notarial correspondant n'a jamais été effectué.

Nous avons été sollicités par les différents propriétaires qui se sont rendu compte que cela n'avait jamais été régularisé. Un nouveau document d'arpentage a dû être refait.

Suite à cette régularisation, la commune récupère les parcelles suivantes :

- AA 291 – 310 m²
- AA 293 – 12 m²
- AA 295 – 309 m²
- AA 297 – 51 m²

L'indivision Ferrière souhaite rétrocéder en supplément à la commune la parcelle AA 290 – 222 m²

Toutes ces parcelles seront achetées au prix d'un euro symbolique. Les frais notariaux correspondants seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les rétrocessions ci-dessus énumérées et de l'autoriser à signer tous documents correspondants.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION CAUE

La municipalité souhaite concrétiser le projet de restructuration des écoles de Saint Laurent en Royans, projet qui avait été lancé lors du mandat précédent.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme aide à la décision et accompagne à la maîtrise d'ouvrage par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs établissant les

missions que ce dernier sera amené à effectuer auprès de la collectivité.

Le CAUE consacrerait 10 jours de travail de conseiller auprès de notre commune.

Une participation financière de 2 023 € correspond à l'adhésion au CAUE (équivalent à 4 jours de travail).

Une participation de 2 466 € liés aux 6 jours de travail supplémentaires nécessaires à l'accompagnement du projet jusqu'au choix de la Maitrise d'Ouvrage.

Soit un montant total de 4 489 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention à intervenir entre le CAUE et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Chaque année la commune s'attache à accompagner les associations qui œuvrent sur le territoire soit par une mise à disposition de matériel, de personnel ou en octroyant une subvention.

Pour 2021, les dossiers ont été étudiés lors de la commission « sociale » qui s'est déroulée le 16/02/2021. 12 associations sont accompagnées et un montant de 5 544.52 € attribué.

Madame FILET-COCHE demande pourquoi cette aide attribuée à l'association « Les Tracols » alors que c'est une association qui est par ailleurs déjà très soutenue ?

Monsieur le Maire souligne que c'est une demande au même titre que celle déposée par les autres associations de la commune. Elle sollicite une aide pour un projet lié au numérique. Cela a été vu en commission « Vie sociale » et le dossier n'y a pas rencontré d'objections.

Monsieur MATHON demande si les subventions ont été réévaluées à la hausse ?

Monsieur le Maire répond que seules deux associations ont vu leur subvention augmenter : la Boxe Thaï et le Fairplay pétanque, et ceci au regard du nombre de licenciés important.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte des propositions de la commission sociale et d'attribuer les subventions proposées dans le tableau.

Approuvé à l'unanimité

DROITS DE PRÉEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- PERDRIOL Anne-Mickaëlle à DORADO et JAY Charlotte
- DORADO Quentin à POIRIER Maxime

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Concernant « Les brèves du Petit Journal », elles seront distribuées le lundi 29 mars 2021.
- La date du groupe de réflexion pour le projet école est fixée au jeudi 6 mai 2021.

- Concernant le Pont du Tram le Département interviendra le mardi 27 avril lors du conseil communautaire pour une information.
 - Concernant les élections départementales et régionales, le 1^{er} avril il sera déterminé si elles sont maintenues.
 - Concernant le matériel numérique pour l'école élémentaire, il a été reçu et sera livré le mardi 30 mars.
 - Concernant le poste administratif, 11 candidatures ont été envoyées à la mairie. Mme DETHES va envoyer la fiche de poste à la commission « Personnel ».
 - Concernant le sens interdit, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait le choix de la conserver définitivement à des fins de sécurité.
 - Mme BENISTAND pense que cela n'a fait que déplacer le problème car le nombre de véhicules empruntant la route des Gachetières a augmenté.
- Monsieur le Maire répond que le radar pédagogique a été installé dans cette zone pour justement contrôler l'impact du sens interdit sur le flux des véhicules, il n'y a pas eu d'impact notable sur cette zone.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h39.